



# Impôt revenu changement de travail et de région

Par **nicomed91**, le **04/11/2014** à **22:29**

Bonjour

j aimerais bien savoir comment ça se passe pour les mensualité de l avis d imposition 2015 à la suite du changement du travail pour la nouvelle région ?

Faut il couper la mensualité ? Faut il déclarer la nouvelle adresse en gardant la mensualité avec deux régions différentes ?

Merci de m' éclaircir

NM

Par **Legalacte**, le **05/11/2014** à **17:51**

Bonjour,

Le transfert de dossier se fera tout seul, vous n'avez rien à faire. En 2015, lorsque vous ferez votre déclaration de revenus, vous indiquerez votre nouvelle adresse, et la Perception de votre ancien domicile, transférera automatiquement votre dossier à la nouvelle Perception.